



Pourquoi une charte? Cette charte vise à définir le cadre des relations entre les bénévoles et la Société de Saint-Vincent-de-Paul, représentée par le président de Conférence par délégation du président de CD.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul est un **mouvement chrétien de laïcs, reconnu par l'Église catholique**, qui veut rendre à toute personne sa dignité pleine et entière.

Le bénévole est une personne qui s'engage de son plein gré, de manière désintéressée dans son service.

Chaque bénévole accueilli et intégré au sein de l'association se voit remettre la présente charte qui marque son engagement au sein de la SSVP après un temps de discernement de plusieurs mois.

En tant que bénévole, vous avez choisi d'être « membre d'une Conférence » dédié au service fraternel de celui qui en a besoin. De ce fait, vous êtes également membre adhérent à l'association que constitue le Conseil départemental.

En vous accueillant, la Société de Saint-Vincent-de-Paul s'engage à :

- ✓ Définir avec vous les modalités de votre engagement pour éviter malentendus et déceptions;
- ✓ Vous offrir un parcours spirituel inspiré par la foi chrétienne, et un cadre d'écoute et d'échange amical et fraternel lors des réunions en Conférence;
- ✓ Mettre à votre disposition les informations et les formations vous permettant d'acquérir une bonne compréhension de l'association et de son charisme propre, et de vous préparer à la réalisation des actions auxquelles vous participerez.

En tant que bénévole de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, je m'engage à :

- ✓ Me conformer aux statuts de la Société de Saint-Vincent-de-Paul;
- ✓ Respecter les valeurs inspirées par la spiritualité vincentienne;
- ✓ Me familiariser avec la Règle internationale qui est la source d'inspiration léguée par Frédéric Ozanam;
- ✓ Offrir mon temps gratuitement, et me conformer à la mission qui m'a été confiée, en cherchant à saisir toutes les opportunités de formation qui me sont proposées;
- ✓ Assister fidèlement aux réunions de la Conférence, et participer régulièrement aux activités et aux assemblées générales du Conseil départemental de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, association dont je suis membre afin de préserver la cohésion de l'activité et tendre à son amélioration, dans un esprit de fraternité avec les autres bénévoles;
- ✓ Témoigner d'un comportement respectueux et de discrétion envers les personnes en situation de précarité ou d'isolement, les autres bénévoles et les salariés de l'association.

« En tant que bénévole, j'ai pris connaissance de la charte du bénévole et m'engage à la respecter. »

Nom

Prénom

CD et Conférence

.....

À le

Signature

Le président de la Conférence* :

Nom

Prénom

CD et Conférence

.....

À le

Signature



La Société de Saint-Vincent-de-Paul est un **mouvement chrétien de laïcs, reconnu par l'Église catholique**, qui veut rendre à toute personne sa dignité pleine et entière.

Le bénévole est une personne qui s'engage de son plein gré, de manière désintéressée dans son service.

Chaque bénévole (Vincentien ou Compagnon d'Ozanam) accueilli et intégré au sein de l'association se voit remettre la présente charte qui marque son engagement au sein de la Société de Saint-Vincent-de-Paul après un temps de discernement de plusieurs mois.

Vous avez choisi d'agir comme « Compagnon d'Ozanam » dédié au service fraternel de celui qui en a besoin. Vous êtes également membre adhérent à l'association que constitue le Conseil départemental, sans toutefois pouvoir être candidat aux postes de responsabilité statutaire (en conférence ou au niveau départemental), tant que vous n'êtes pas membre d'une conférence au sens de la Règle internationale de la SSVP.

En vous accueillant, la Société de Saint-Vincent-de-Paul s'engage à :

- ✓ Définir avec vous les modalités de votre engagement pour éviter malentendus et déceptions;
- ✓ Offrir un cadre d'écoute et d'échange amical et fraternel, avec également une dimension spirituelle selon le rythme de chacun;
- ✓ Mettre à votre disposition les informations et les formations vous permettant d'acquérir une bonne compréhension de l'association et de son charisme propre, et de vous préparer à la réalisation des actions auxquelles vous participerez.

En tant que Compagnon d'Ozanam de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, je m'engage à :

- ✓ Me conformer aux valeurs et aux principes d'actions de la Société de Saint-Vincent-de-Paul énoncés dans la *Carte d'identité* de la SSVP;
- ✓ Offrir mon temps gratuitement, et me conformer à la mission qui m'a été confiée, en cherchant à saisir toutes les opportunités de formation qui me sont proposées;
- ✓ Participer selon mes possibilités aux activités de la Société Saint-Vincent-de-Paul;
- ✓ Dialoguer et échanger avec les membres de la Conférence et les autres bénévoles, afin de préserver la cohésion de l'activité et tendre à son amélioration dans un esprit de solidarité avec les autres bénévoles;
- ✓ Témoigner d'un comportement respectueux et de discrétion envers les personnes en situation de précarité ou d'isolement, les autres bénévoles et les salariés de l'association.

« En tant que Compagnon d'Ozanam,
j'ai pris connaissance de la charte du
bénévole et m'engage à la respecter. »

Nom

Prénom

CD et Conférence

.....

À le

Signature

Le président de la Conférence* :

Nom

Prénom

CD et Conférence

.....

À le

Signature